

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR

DU 8 octobre 2018

**Présents :** MMES et MM ALARY, BOUVIER, DAVID, GAYRAUD, GILBERT, LEONARDON, MATHIOS, MIGINIAC, PATEL, REVERET, ROMAN, SINDA, TORRE, WHITTON.

**Excusés :** MMES et MM BOUSSAADIA (procuration donnée à M. GAYRAUD), BRASSIER (procuration donnée à MME PATEL), DURAN (représenté par MME LEONARDON), FOURCHES (procuration donnée à MME PATEL), ROUQUETTE (procuration donnée à MME SINDA), SPITZL-DUPIC (procuration donnée à M. GAYRAUD), THOMAS (procuration donnée à MME SINDA).

M. DEL DUCA ouvre la séance à 9h05.

M. DEL DUCA soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018. Une erreur concernant la procuration donnée par MME ROMAN doit être rectifiée. M. DEL DUCA propose d'ajouter la phrase suivante au point 6 - PROCÉDURES POUR LE 46.1 et 46.3 : « Cette même procédure s'applique au recrutement des maîtres de conférence par le 26.1 »

Ces modifications apportées, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### 1. - BILAN DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (COM)

M. DEL DUCA indique que cette réunion a porté essentiellement sur le budget. Suite au COM et à une autre réunion avec le vice-président aux finances, M. WILLIAMS, 20 000€ supplémentaires ont été accordés à l'UFR. Cependant, cette somme ne suffira pas à finir l'année et à faire face à certaines dépenses, notamment aux frais de gestion prélevés par l'Université sur les ressources propres.

En ce qui concerne les postes, le classement fait par le conseil pour le 46.3 a été exposé, il sera représenté et défendu lors de la prochaine DUM (Dotation unique de moyens).

L'équipe présidentielle a pris note de cette demande.

Un courrier envoyé par le Président fait apparaître un taux d'endorecrutement pour les professeurs d'université d'environ 80% alors que selon l'UCA il devrait être d'environ 50%. MME MATHIOS fait remarquer que le taux appliqué aux MCF est de 20% et que sur l'ensemble des recrutements MCF/PR, on est à 50%. Elle réagit au fait que les supports des MCF qui seront promus au grade de professeur en interne seront gelés, ajoutant que c'est illégal et que cela oriente le travail des comités de sélections.

M. WHITTON précise que cela favorise le recrutement de turbo-professeurs.

MME ALARY fait remarquer que ces décisions sont prises par des collègues qui ont très majoritairement été endorecrutés.

Le poste d'ATER en allemand n'a pas été accordé, mais il a été dit par le Président que le poste de M. ROEDIG ne serait pas gelé lors de son départ à la retraite prévu au 31/08/2020.

## 2. - BILAN DE LA RENTREE

L'Université Clermont Auvergne a un effectif étudiants d'environ 35 000, soit 1000 de plus que l'an dernier.

En ce qui concerne l'UFR, il y a un peu moins d'étudiants que l'an passé.

L'avenir du CAPES n'est pas connu, il est probable que la licence LLCER devra être revue en fonction de la décision qui sera prise par le Ministère concernant les épreuves d'admissibilité et d'admission. MME LEONARDON confirme qu'à l'heure actuelle rien n'a été arrêté.

MME ALARY demande que des tableaux d'effectifs soient envoyés pour le prochain conseil. M. DEL DUCA indique que le Rectorat avait demandé que les capacités d'accueil en ESE et en Information et communication soit augmentées. Pour ESE, après le refus de MME PATEL, le Rectorat n'a pas insisté, par contre pour Information et Communication M. le Recteur a demandé que la capacité passe de 120 à 160 étudiants. MME BRASSIER en a accepté 140. En contrepartie, le Rectorat s'est engagé à verser 50 000 € à l'UFR. Cette somme pourrait servir à équiper une salle informatique et à payer les heures générées par les groupes supplémentaires.

Ces 50 000€ n'ont pas encore été versés, ils devraient l'être en 2019.

M. DEL DUCA informe le conseil de la réorganisation administrative avec la création d'un service de scolarité. Celle-ci sera faite à effectif constant, il y aura donc une diminution de postes au sein des secrétariats pédagogiques.

## 3. - POINT SUR LES LOCAUX

Le site Carnot est vétuste et fait apparaître un manque de salles, notamment de grandes salles.

L'ouverture de la licence de sociologie l'an passé a accru les demandes.

MME ALARY rend compte des conclusions émises par un prestataire extérieur, deux hypothèses :

- PSSSE part aux Cézeaux ; LCC reste à Carnot avec une bibliothèque au Manège  
Ou
- Destruction/réhabilitation de Kessler/Villa Morand et installation de l'UFR LCC sur ce site ; PSSSE part aux Cézeaux.

La livraison des bureaux administratifs est prévue au printemps prochain, les travaux ne commenceront pas avant décembre ou janvier.

Le sol devant être désamianté, les enseignants occupant les bureaux proches des travaux devront être provisoirement relogés.

La salle de réunion du bâtiment Le Manège va être transformée en salle de travail pour les étudiants, avec 40 postes, à la rentrée de novembre 2018.

M. DEL DUCA a alerté le Président sur les conditions de travail dans Le Manège compte tenu de la chaleur excessive, il a été mesuré jusqu'à 47° par une étudiante.

MME PATEL fait état de la saleté des locaux, du problème des volets roulants cassés. M. WHITTON ajoute que certaines salles sont totalement obscures puisque les volets ne remontent pas, il pense que certaines réparations ne doivent pas entraîner des coûts très importants. Une liste de priorités de petits travaux devrait être faite et remise à la DIL.

M. GILBERT fait remarquer que le bâtiment est déclaré accessible aux handicapés, mais que le seul ascenseur permettant l'accès est souvent en panne.

Les amphithéâtres de la MSH peuvent être utilisés ponctuellement, notamment pour les cours de masters.

#### **4. - APPELS A PROJETS PÉDAGOGIQUES**

M. DEL DUCA indique que le budget des APP pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018-2019 s'élève à 5000€.

Dans les demandes faites, deux voyages ont déjà été réalisés lors de l'exercice 2018, le voyage à Strasbourg pour la mention ESE et le voyage à Vence pour le département d'Etudes slaves. M. DEL DUCA propose que ces deux projets soient reportés au second semestre de l'année universitaire. Les autres demandes n'excédant pas le montant disponible, il propose de les valider.

**Les APP sont votées à l'unanimité.**

#### **5. - POINT SUR LE BUDGET**

M. DEL DUCA fait part des difficultés à faire face à l'ensemble des dépenses compte tenu du budget accordé en 2018.

Une somme de 17 000 € avait été budgétée en investissement pour l'achat d'ordinateurs à Vichy pour la licence professionnelle de Journalisme (matériel mutualisé à l'ensemble du pôle). La communauté d'agglomération de Vichy a établi une convention dans laquelle il est précisé que les 17 000 € demandés à l'UFR LCC sont une participation. Cette dépense ne peut donc être fléchée en investissement, car le matériel n'appartient pas à l'UFR, mais en fonctionnement. Ceci diminue le budget fonctionnement, ce qui entraîne des difficultés pour faire face à certaines dépenses.

Les 17 000 € d'investissement permettront d'acheter des kits caméras.

#### **6. - CHANTIERS A VENIR**

L'HCERES organisera une visite sur site le mardi 20 novembre prochain. A cette occasion trois ateliers seront proposés :

- Evaluation des formations
- Recherche
- Gouvernance

Les directeurs d'UFR et les responsables de mention seront conviés au premier atelier sur l'évaluation des formations lors duquel on nous présentera les attentes de l'HCERES. Nos formations devront s'intégrer dans une stratégie globale (on ne nous demandera plus les maquettes de chaque parcours / mention) et l'offre d'accréditation devra être présentée par champ de formations.

MME MATHIOS précise qu'il faudra veiller à l'intitulé de la licence EEI qui est dérogatoire.

MME SINDA souligne le travail très important qui a été fait pour les MCC et l'évolution des maquettes, travail salué par la CFVU.

## 7. - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉPARTEMENTS

Les départements LEA et Information et communication ont rédigé leurs règlements intérieurs, la DAJI a fait quelques remarques :

« Concernant le LEA, le règlement n'est pas conforme au RI de l'UFR sur plusieurs points :

- concernant les représentants des usagers, le RI de l'UFR prévoit bien un suppléant pour chaque usager, tandis que le RI LEA n'en prévoit que pour le représentant Master.
- concernant les BIATSS, le RI de l'UFR indique clairement que les personnels BIATSS sont rattachés à l'UFR et non à un département particulier. cela a également une conséquence sur l'article 3.1 du RI LEA.
- enfin, le directeur du département peut être choisi parmi les enseignants-chercheurs mais aussi parmi les enseignants du département, ce qui n'a pas été correctement repris par le RI LEA.

Concernant InfoCom :

- concernant les représentants des usagers, il manque les suppléants .
- même remarque que précédemment pour les BIATSS »

M. DEL DUCA propose que dans la composition du département il soit précisé que les personnels BIATSS « peuvent être invités » et que soient ajoutés les suppléants manquants et que l'on tienne compte de la remarque concernant l'élection du directeur au sein du département LEA.

**Sous réserve du respect de ces modifications, les deux règlements sont votés à l'unanimité.**

## 8. - QUESTIONS DIVERSES

### Critères bourses Erasmus

MME PATEL indique que l'ensemble des bourses ont été distribuées, l'UFR a même obtenu une rallonge.

Elle propose de reconduire les critères qui avaient été votés l'an passé et pour lesquels il n'y a pas eu de réclamations de la part des étudiants :

*Pour que la demande de bourse soit recevable, la mission de stage doit avoir été validée par le responsable d'année et s'inscrire dans les objectifs pédagogiques de la formation.*

*Les critères de sélection pour l'attribution des bourses Erasmus + stages, appliqués par l'UFR LCC, sont les suivants :*

*1/ les bourses sont prioritairement accordées aux étudiants devant obligatoirement réaliser leur stage à l'étranger pour valider leur année,*

*2/ les bourses sont prioritairement accordées aux étudiants ne bénéficiant pas de gratification en entreprise, selon les règles suivantes :*

- les demandes de bourses pour les stages dont les gratifications sont inférieures à 500 euros mensuels reçoivent une réponse favorable (après application du critère 1);*
- les demandes de bourses pour les stages dont la gratification est comprise entre 500 et 900 euros sont mises en attente : elles seront traitées lors de la commission qui se tiendra 1 mois avant le démarrage du stage et recevront une réponse positive s'il reste des crédits (après application du critère 1) ;*
- les demandes de bourses pour des stages dont la gratification est supérieure à 900 euros recevront une réponse négative.*

MME SINDA demande que soit ajouté à la validation du stage la mention « par le responsable de parcours ».

Il semble que le nombre d'étudiants étrangers ait tendance à baisser dans notre composante.

Afin de souligner l'attractivité de Clermont et de la région, MME PATEL demande à ce que les activités culturelles qui y sont offertes soient intégrées aux plaquettes envoyées dans les universités partenaires.

M. GILBERT informe de la création d'un compte instagram : #ufrlcc

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h50.

Le directeur,



Patrick DEL DUCA

La secrétaire de séance,

  
Martine ESTEL